L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 6 NOVEMBRE 1887

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A vendre ou à louer—Une ferme pour la culture des légumes (truck farm) avec quarante acres et maison de résidence, à Versailles, paroisse St. Bernard. E. F. Duclaux, 2109 rue Gravier, au premier étage.
9 oct—5 dim

A LOUER.

A LOUER—Maison et magasin à louer coin Bacon et Marais, convenable pour épicerie ou autre genre d'affaires, avec toutes les installations nécessaires. Pour les clefs s'adresser rue Royale, No 252.
6 nov—3f

A LOUER—Une écurie. S'adresser à Mme Estin, coin Dauphine et Bourbon.
6nov—6 13 20.

A LOUER—Un joli cottage simple, retiré de la rue, situé rue Kettler, No. 142, avec 3 chambres, cave, pantry, cuisine, galerie devant et sur le côté. S'adresser à Aug. Huard, agent, No. 20 rue Carondelet.
5 nov—2f

DEMANDES.

On demande—Une cuisinière blanche (française) pas trop jeune, pour une petite famille. Elle doit être bien recommandée. S'adresser au No 344 St Charles, coin Clio.
5 nov—3f

On demande Une femme pour donner soins d'enfant. Elle doit être munie des meilleures recommandations. S'adresser 431 rue Carondelet.
3 nov—4f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Edward E. Seamer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,407—Division B—Attendu que Mme Mary Murphy, veuve de Edward E. Seamer, présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward E. Seamer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les six jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6 nov—6 11 15

Succession de J. Povey Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,593—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte final présenté par Martin W. Walsh, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6 nov 6 11 13

Succession de Mme Martha Roper.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 22,342—Division C. Attendu que Mme Martha Roper, veuve de John Hughes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Martha Roper, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les six jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29oct—29—2 6 nov.

Succession de Mme Lorenzin Richard,
épouse séparée de Joseph O. Richard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 22,661—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte final présenté par Valsin Richard, administrateur provisoire de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—2 6 nov.

Succession de Alphonse Emile Bigeon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,473—Division D—Attendu que Valentine Bigeon, veuve de feu Alphonse Bigeon a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alphonse Bigeon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les six jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29nov—2 6 dec.

Succession de Mary Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,595—Division A—Attendu que Mary Kane, veuve de Thomas Kane, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Kane; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les six jours pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29nov—2 6 d.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Pour consentement des parties.

R. E. Rae contre R. A. Chapelin.

DEUXIÈME COUR DE LA PAIX de la Nouvelle-Orléans—No 9960—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de paix de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à enchère publique, à mon bureau, No 30 Passage de la Bourse, entre Carondelet et Baronne, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 7 novembre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à avoir :

Un lot de meubles consistant de chaises, chaussettes, tables, chaises, cédessous, chapeaux de paille, rideaux, malles, boîtes, cuvettes, porte-monnaie, bretelles, pots de chambre.

Saisie dans l'affaire ci-dessus, déposée en mes mains entre les mains du soussigné.

Conditions—Comptant, sous protêt.
ALFRED EARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
6 nov.

Dans l'affaire de la propriété de George Rochrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur, George Rochrig.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 22,286.

Attendu que Frank D. Turner de Cook County, Illinois, a présenté à la Cour une pétition pour la vente de la propriété du mineur, George Rochrig, à l'effet d'obtenir la permission de la Cour pour l'administration de prendre possession de la dite propriété, et l'ordonner de vendre, et la Cour ordonne que la propriété appartenant au dit mineur,

Ait pour le plus grand bénéfice de ceux qui en ont droit, et que ladite vente soit faite et que les fonds distribués conformément à la loi.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22 oct—29 2 6 nov.

Successions de John Keller et femme, consolidées.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 18,517 et 9,221—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de ces deux successions et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte final présenté par John C. Keller, administrateur de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29 oct—29 2 6 nov.

Succession de Frank Lacamera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,598—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte final présenté par Vincent Lacamera, administrateur de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29 oct—29 2 6 nov.

Succession de Alphonse Emile Bigeon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,473—Division D—Attendu que Valentine Bigeon, veuve de feu Alphonse Bigeon a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alphonse Bigeon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les six jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29nov—2 6 d.

Succession de Mary Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,595—Division A—Attendu que Mary Kane, veuve de Thomas Kane, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Kane; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les six jours pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
1 nov—3 6 9.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Pour consentement des parties.

R. E. Rae contre R. A. Chapelin.

DEUXIÈME COUR DE LA PAIX de la Nouvelle-Orléans—No 9960—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de paix de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à enchère publique, à mon bureau, No 30 Passage de la Bourse, entre Carondelet et Baronne, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 7 novembre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à avoir :

Un lot de meubles consistant de chaises, chaussettes, tables, chaises, cédessous, chapeaux de paille, rideaux, malles, boîtes, cuvettes, porte-monnaie, bretelles, pots de chambre.

Saisie dans l'affaire ci-dessus, déposée en mes mains entre les mains du soussigné.

Conditions—Comptant, sous protêt.
ALFRED EARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
6 nov.

Dans l'affaire de la propriété de George Rochrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur, George Rochrig.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 22,286.

Attendu que Frank D. Turner de Cook County, Illinois, a présenté à la Cour une pétition pour la vente de la propriété du mineur, George Rochrig, à l'effet d'obtenir la permission de la Cour pour l'administration de prendre possession de la dite propriété, et l'ordonner de vendre, et la Cour ordonne que la propriété appartenant au dit mineur,

Soit pour le plus grand bénéfice de ceux qui en ont droit, et que ladite vente soit faite et que les fonds distribués conformément à la loi.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29 oct—29 2 6 nov.

Succession de Mme Lorenzin Richard,
épouse séparée de Joseph O. Richard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,661—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte final présenté par Valsin Richard, administrateur provisoire de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29 oct—29 2 6 nov.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-similé de notre signature.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 NOV. 1887.

GROS LOT: $150,000

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle Orléans.

CE TROISIÈME jourdu mois d'OCTOBRE, de l'année mil huit cent quatre-vingt sept et le cent douzième de l'indépendance des Etats-Unis.

Pardevant moi, ALPHONSE VICTOR PHILIPS, notaire, dûment commissionné et qualifié, en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en ladite ville et paroisse, en la présence des témoins ci-après nommés et des soussignés, ont comparu personnellement les différentes personnes dont les noms figurent dans cet acte, lesquelles ont déclaré que se conformant aux dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations pour travaux d'utilité publique, et spécialement des privilèges assurés par la loi No 111 de 1882, approuvée le 5 juillet 1882, elles conviennent ici s'y engager ainsi que leurs associés et successeurs de former et constituer une corporation pour les fins et objets ci-après, et en vertu des stipulations et réglements qui suivent savoir :

ARTICLE IER.

Le nom et le titre de cette corporation sera la "NEW-ORLEANS SAFE AND LOCK COMPANY;" elle aura sous ce nom, pouvoir et autorité, pendant vingt-cinq ans, à partir de la présente date de faire tous les contrats nécessaires à l'objet qu'elle se propose; de recevoir, acheter et vendre, sous son nom légal, des biens fonds et des biens meubles; de prêter de l'argent sur garantie; de nommer et diriger ses officiers, directeurs et agents qu'exigeront ses intérêts et ses besoins; d'adopter les réglements nécessaires à la bonne administration de ses affaires; de les changer et modifier à son gré; d'accomplir enfin tels actes qu'elle jugera nécessaires et convenables pour remplir le but de sa création.

ARTICLE II

La domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et toutes les pièces judiciaires seront servies au président de la corporation, ou, en son absence, au trésorier, et dans le cas où ces deux officiers seraient absents au secrétaire ou au trésorier.

ARTICLE III

L'objet de la dite corporation est de fabriquer, vendre et louer des coffres-forts, serrures de sûreté, voutes et ouvrages de sûreté, ainsi que d'autres articles en fer et en acier, en métal ou autre matériaux, en tout ou en partie, et, dans ce but, de se procurer par voie d'achat tous autres articles nécessaires et de les convertir en d'autres articles pour l'application ou l'emploi de machines et autres appareils, aussi de vendre ou de louer ces articles ainsi manufactures, et de construire ou d'entretenir une fabrique pour les dits articles.

ARTICLE IV.

Le capital de ladite corporation est fixé à la somme de quarante mille dollars, divisé en quatre cents actions de cent dollars chacune; vingt-cinq pour cent du montant de chaque action devant être payés par chaque actionnaire; vingt-cinq mille dollars du capital aura été souscrit; ledit cinq pour cent soixante jours plus tard, et le reste après décrété à savoir.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues St Pierre, Trémé, Marais et Bons, mesurant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 82 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers payable comptant et le restant en deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 0/0 par an payable par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque et privilège et loi de vendeur. Lesdits billets seront payables à M. Dean, notaire, No 20 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur. Lesdits billets contiennent la stipulation ordinaire, et le défaut de paiement d'aucun d'iceux ou de procéder pour enforcer le paiement des billets ou d'une partie des dits billets et l'association et le transfert de la police et la clause de non-aliénation. Les taxes dues et exigibles en 1887 doivent être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.

15 oct—15 22 29—no. 5 12 19

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et atelier de charpentier attenant à la batisse.

Un grand terrain ayant près de 32 pieds sur 250 sur lequel sont plantés des rosiers et autres belles variétés de fruits.

No 775 rue des Remparts, entre Louisa et Clouet.

Succession de Michel Fischer.

No. 22,118—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Ordre de Cour.—Le soussigné vendra à la Cour Centrale, SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 2 novembre 1887, pour le compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-dessus, à savoir :

Trois terrains situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot désigné par le numéro quatre vingt-dix sur un nouveau plan du Septième District, compris entre les rues Claiborne, Deuxième, Jefferson et Berthe, douze et vingt-trois d'après un plan dressé par Henry Moelhausen, voyer le 3 janvier 1846, et déposé comme plan No 23 sur le livre de plans de G. E. Stringer, ex-notaire. Les lots ont chacun douze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Berthe sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; le lot numéro vingt-trois mesure trente pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Laquelle propriété a été acquise par la défunte par achat de John Paul Hecker, d'après un acte pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville, le 13 février 1882 et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le Livre 114, folio 894.

Termes et conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 nov—5.12.19.26—déc 3.10

Propriété de valeur améliorée,
Rue St. Pierre, entre Trémé et Marais.

Eléonore Dullom, épouse de Joseph Cavallero, en son mari vs. Léontine Dullom et als.

No 21,337—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 19 novembre 1887, à midi. Il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs,** Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D", maintenant absent en congé, daté le 26 juillet 1887, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues St Pierre, Trémé, Marais et Bons, mesurant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 82 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers payable comptant et le restant en deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 0/0 par an payable par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque et privilège et loi de vendeur. Lesdits billets seront payables à M. Dean, notaire, No 20 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur. Lesdits billets contiennent la stipulation ordinaire, et le défaut de paiement d'aucun d'iceux ou de procéder pour enforcer le paiement des billets ou d'une partie des dits billets et l'association et le transfert de la police et la clause de non-aliénation. Les taxes dues et exigibles en 1887 doivent être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.

15 oct—15 22 29—no. 5 12 19

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et atelier de charpentier attenant à la batisse.

Un grand terrain ayant près de 32 pieds sur 250 sur lequel sont plantés des rosiers et autres belles variétés de fruits.

No 775 rue des Remparts, entre Louisa et Clouet.

Succession de Michel Fischer.

No. 22,118—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Ordre de Cour.—Le soussigné vendra à la Cour Centrale, SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 2 novembre 1887, pour le compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-dessus, à savoir :

Trois terrains situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot désigné par le numéro quatre vingt-dix sur un nouveau plan du Septième District, compris entre les rues Claiborne, Deuxième, Jefferson et Berthe, douze et vingt-trois d'après un plan dressé par Henry Moelhausen, voyer le 3 janvier 1846, et déposé comme plan No 23 sur le livre de plans de G. E. Stringer, ex-notaire. Les lots ont douze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Berthe sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; le lot numéro vingt-trois mesure trente pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Laquelle propriété a été acquise par la défunte par achat de John Paul Hecker, d'après un acte pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville, le 13 février 1882 et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le Livre 114, folio 894.

Termes et conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 nov—5.12.19.26—déc 3.10

Propriété de valeur améliorée,
Rue St. Pierre, entre Trémé et Marais.

Eléonore Dullom, épouse de Joseph Cavallero, en son mari vs. Léontine Dullom et als.

No 21,337—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 19 novembre 1887, à midi. Il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs,** Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D", maintenant absent en congé, daté le 26 juillet 1887, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues St Pierre, Trémé, Marais et Bons, mesurant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 82 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers payable comptant et le restant en deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 0/0 par an payable par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque et privilège et loi de vendeur. Lesdits billets seront payables à M. Dean, notaire, No 20 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur. Lesdits billets contiennent la stipulation ordinaire, et le défaut de paiement d'aucun d'iceux ou de procéder pour enforcer le paiement des billets ou d'une partie des dits billets et l'association et le transfert de la police et la clause de non-aliénation. Les taxes dues et exigibles en 1887 doivent être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.

15 oct—15 22 29—no. 5 12 19

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire contient en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, beaucoup d'choses et de lecture à Rouge.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la nouvelle avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'Edition hebdomadaire contient en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, beaucoup d'choses et de lecture à Rouge.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue partout la population française dans toutes les parties du monde, et, par conséquent, un véritable organe de publicité.

Elle est reçue régulièrement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les États voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin et en tout lieu où l'élément français est intéressé aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des États-Unis et de l'Etranger,

Une Liste des navires arrivés et sortis du port de la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires en partance pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires sortis du port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS

73 CHARTRES — 73

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Terrains dans le Septième District.

Sur les rues Burthe et Deuxième.

Succession de Francis Xavier Leray.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,122.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la **Bourse des Encanteurs,** Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 2 novembre 1887, pour le compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-dessus, à savoir :

Trois terrains situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot désigné par le numéro quatre vingt-dix sur un nouveau plan du Septième District, compris entre les rues Claiborne, Deuxième, Jefferson et Berthe, douze et vingt-trois d'après un plan dressé par Henry Moelhausen, voyer le 3 janvier 1846, et déposé comme plan No 23 sur le livre de plans de G. E. Stringer, ex-notaire. Les lots ont douze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Berthe sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; le lot numéro vingt-trois mesure trente pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Laquelle propriété a été acquise par la défunte par achat de John Paul Hecker, d'après un acte pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville, le 13 février 1882 et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le Livre 114, folio 894.

Termes et conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 nov—5.12.19.26—déc 3.10

Propriété de valeur améliorée,
Rue St. Pierre, entre Trémé et Marais.

Eléonore Dullom, épouse de Joseph Cavallero, en son mari vs. Léontine Dullom et als.

No 21,337—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 19 novembre 1887, à midi. Il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs,** Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D", maintenant absent en congé, daté le 26 juillet 1887, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues St Pierre, Trémé, Marais et Bons, mesurant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 82 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers payable comptant et le restant en deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 0/0 par an payable par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque et privilège et loi de vendeur. Lesdits billets seront payables à M. Dean, notaire, No 20 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur. Lesdits billets contiennent la stipulation ordinaire, et le défaut de paiement d'aucun d'iceux ou de procéder pour enforcer le paiement des billets ou d'une partie des dits billets et l'association et le transfert de la police et la clause de non-aliénation. Les taxes dues et exigibles en 1887 doivent être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.

15 oct—15 22 29—no. 5 12 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Mme M. H. Randall vs. M. C. Randall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,290—A la vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan susdit, après dénoncé de 7 jours, à mon bureau, 421 Gravier, heures de 10 à 3 M de la propriété ci-après désignée, savoir :

Au lot de meubles consistant en lits, armoires, tables, chaises, etc., saisis comme étant la propriété de la défunte Mme M. H. Randall.

Saisie dans l'affaire ci-dessus, déposée entre les mains du soussigné.

Conditions—Comptant, sous protêt.
ALFRED EARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
6 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs.
Succession de Mme Maria Mullens, épouse divorcée de Peter James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,931—Il est vu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouve, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Levée, Jersey, Léontine et l'avenue Peters, désignée par les Nos. un, deux et trois et mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters, sur cent dix pieds six pouces huit lignes de profondeur et parallèles; le lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Levée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sous les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3.10.17.24.29 nov

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Vignobles et de l'Ouest.
87 RUE BIENVILLE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE FLORENCE HOUSE,
COIN DES RUES
CAMP AND SOUTH,
FAISANT FACE
Au Square Lafayette,
A l'encan sur de longs termes.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

"VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu des jugements rendus dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 2 et le 22 septembre 1887, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique la propriété de valeur suivante, à savoir :

"Le grand Hôtel bien connu, comme "Le Florence House", situé **coin des rues Camp et South,** faisant face au **Square Lafayette,** dans l'îlet borné par les rues **Camp, South, Girod, Saint-Marie** ou **Chartres.** Le terrain est composé de trois lots désignés comme Nos 1, 2 et 3 et mesurant comme suit: Les lots 1 et 2 mesurent chacun, en chacune des rues, 25 pieds de façade, plus ou moins face à la rue South sur 87 pieds de profondeur; le lot No 1 formant le coin des rues Camp et South. Le lot No 3 mesure 25 pieds de façade, face à la rue South sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les dépendances comprennent la résidence en briques spacieuse bien finie, à trois étages et demi, avec de grandes verandahs doubles en fer devant et sur le côté. Le bâtisse sur l'aile est à quatre étages et verandahs sur trois étages.

La situation de cette propriété, faisant face à la rue du Camp et au Square Lafayette, est une des plus charmantes de la Nouvelle-Orléans, puisque dans le centre de la ville la rend spécialement désirable pour un hôtel. Cette propriété est actuellement occupée par Miss Edwards, qui a un bail jusqu'au 30 septembre 1888.

Conditions de la vente—Un quart en plus comptant de la somme à un crédit de un, deux et trois ans, ou moins, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an, le jour de la vente jusqu'à paiement final, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermant toutes les clauses de garantie usuelles, telles que frais d'avant-cause de propriétaire, assurance des améliorations et transfert de police; et l'acquéreur assumera le paiement, au dessus du montant d'adjudication, de toutes les taxes pour cette année 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Emile Rey, Esq., notaire, No 21 Passage de la Bourse.
9 oct—9 15 22 29 nov 5 12

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 20 124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 11 octobre 1887, pour le compte de la succession susdite, la propriété ci-après, à savoir :

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la 6e section de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Saint-Charles, Jackson et Delachaise, désignés comme les Nos 11 et 12, et 24 et 25 de l'îlet No 142, an